

AFFAIRE N° 10 - Appréciation d'une dépense de 7.500. F pour l'installation d'un poste téléphonique à l'Ecole Centrale à l'occasion des élections cantonales du 18 Mars 1964.

Le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander d'approuver une dépense de 7.500. F représentant le coût de l'installation d'un poste téléphonique à l'Ecole Centrale à l'occasion des élections cantonales du 18 mars 1964. "

Adopté à l'unanimité, à l'exception de R. FORT qui s'est abstenu volontairement.

*Approuvé
le 21 juillet 1964
par le Maire
le Secrétaire Général P. I.
Signé : J. M. Roumeau*